



VILLE DE  
**Châtillon**

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
*Liberté · Égalité · Fraternité*

Châtillon, le 4 janvier 2023

**PROCÈS-VERBAL  
DU CONSEIL DE QUARTIER  
AÉROSPATIALE-ROISSYS-BÉRANGER  
Jeudi 6 octobre 2022**

**L'AN DEUX MILLE VINGT-DEUX LE 6 OCTOBRE À 20 HEURES**, les membres composant le conseil de quartier l'Aérospatiale-Roissys-Béranger de la commune de Châtillon (92320) se sont réunis au nombre de 8 en public, sous la présidence de **Madame Catherine LE HOUEDÉC** co-présidente, et de **Monsieur Lounès ADJROUD** Adjoint à la Maire, à la suite de la convocation qui leur a été adressée, le **26 septembre 2022**.

**Présents :**

M. MOUTON Christophe, Adjoint à la Maire de la commune de Châtillon (92320),  
M. ADJROUD Lounès, Adjoint à la Maire de la commune de Châtillon (92320),  
Mme LE HOUEDÉC Catherine, co-présidente  
M. ALVES Filipe, Mme BIZALION Capucine, Mme DESOUSA Laure, Mme ESTEVAO Susana  
Mme FAUCHILLE Martine, M. HAIMEZ Emmanuel,  
Lesquels formant plus de la moitié des membres plus un, peuvent délibérer valablement en exécution de l'article 5.5 du règlement intérieur des conseils de quartier de la commune de Châtillon (92320).

Ainsi que :

M. JOUENNE Antoine, adjoint à la Maire chargé de l'éducation et la vie scolaire  
M. PFEIFFER'OVA Julien, Directeur de cabinet de Madame la Maire

**Absent(e)s excusé(e)s :**

M. BADIER Luc, M. GOETSCHY Alain, Mme LE CARANTA Catherine, M. PIQ Quentin

**Absent(e)s :**

Mme ARELLANO Lucie, Mme GABORIEAU Manon

Cette séance s'est déroulée en public

Ces formalités remplies, l'ordre du jour est déroulé comme suit :

**Ordre du jour :**

- 1- Approbation du procès-verbal de la séance du 3 février 2022
- 2- Bilan d'activité 2020-2021
- 3- Projet de construction de l'école Jean Jaurès 2
- 4- Point sur le projet immobilier du bâtiment Astorial
- 5- Proposition d'organisation d'un événement de quartier (période de l'année, sujet...)
- 6- Questions diverses / Temps d'échanges avec les habitants du quartier
- 7- Plan de sobriété énergétique de la ville
- 8- Date du prochain conseil



## **1. Approbation du procès-verbal de la séance du 3 février 2022**

Le procès-verbal a été envoyé aux conseillers de quartier, ne faisant l'objet de remarques il est adopté à l'unanimité

Il est indiqué que les débats de conseil de quartier sont ouverts au public et il y a un temps d'échanges à la fin de chaque conseil de quartier.

Les procès-verbaux sont envoyés aux membres du Conseil de Quartier.

Il y a une vérification concernant le RGPD à faire puis la création d'un nouveau site de la ville qui permettront, à partir de mars-avril 2023, de mettre en ligne les PV pour qu'ils soient accessibles au public.

## **2. Bilan d'activité 2020-2021**

Ce bilan est un élément d'information qui sera présenté en conseil municipal.

-Le 7 octobre 2020 création des conseils de quartier et les chatillonnais se sont portés candidats et nommés par tirage au sort par un huissier, le 4 mai 2021, pour devenir des conseillers de quartier.

-Le Directeur de cabinet de Mme La Maire et un représentant de la Police Municipale accompagnent les travaux du Conseil de quartier. Lorsque la Police Municipale est absente au Conseil de quartier c'est qu'elle est en mission auprès des châillonnais car c'est la priorité.

-Le 23 septembre 2021, 2<sup>ème</sup> réunion du conseil de quartier, à huis clos, en raison des conditions sanitaires à la Folie Desmares.

-Visites de terrain dans le quartier le 8 septembre 2021 dans le cadre d'une visite exploratoire pour le projet municipal de végétalisation.

Les travaux du conseil ont porté sur différents sujets en lien avec le quartier :

- La présentation des études réalisées suite au recensement fait par les conseillers lors de leur balade urbaine dans le quartier de l'Aérospatial-Roissys-Béranger
- Développement d'une thématique autour de la propreté et de la gestion du ramassage des déchets par Vallée-sud

### Fonctionnement interne au conseil de quartier :

- Choix d'un travail sur une boucle de messagerie instantanée WhatsApp avec un fonctionnement de type collecte de signalements et de propositions à l'initiative des conseillers
- Etablissement d'un trombinoscope en interne en raison du port des masques au moment des premières réunions.

### Présentation du bilan :

- Bilan de la végétalisation du quartier :
  - Boulevard Félix Faure : installation d'un gros bac à fleurs au niveau de la station Vélib'. Une installation en pleine terre n'était pas possible en raison du passage de câbles à cet endroit
  - Avenue de la paix et rues transverses : campagne de végétalisation d'automne au niveau des plantations en pieds d'arbres.
  - Rue Lucien Sampaix et Rue des Roissys : la pérennisation de massifs, la réfection des plantations est prévue cet automne et la reprise de jardinières en face du 62 rue des Roissys
  - Devant l'église rouge : les massifs seront refaits et l'aménagement pour les piétons sera embelli par des bacs à fleurs.
  - Esplanade aérospatiale : une étude est réalisée pour la mise en place de bacs fixes et mobiles et que le coût soit prévu au budget 2023.
  - Allée Edgar Brandt et Fouchet : L'installation d'un talus gourmand est prévue au printemps 2023.



- Rue Jean Jaurès : à l'entrée de cette rue, la végétalisation sera étudiée après la construction de la nouvelle école en lien avec le plan global de déplacement et le projet de sécurisation des abords des écoles sur tout le quartier.
- rues Béranger, Gay Lussac, Ampère, Jean Jaurès et Lasègue : La plantation d'arbres dans le quartier ne sera pas possible car les trottoirs sont trop étroits. Ce qui est plutôt retenu est l'installation de chicanes végétalisées afin d'éviter les vitesses trop excessives.
- Les abords du collège G. Sand : dans le cadre du contrat ville-département, intégration des rues aux abords des 2 collèges notamment le collège George Sand, pour réaménager complètement cette zone au niveau de la voirie et des trottoirs, pour y diminuer la vitesse. Cet aménagement sera pris en charge par le département.
- Le mur du cimetière, côté rue Lasègue, ne pourra pas être végétalisé car il est très friable, trop fragile et le trottoir est étroit. La solution sera plutôt d'ordre culturel, en affichant des œuvres picturales ou des photos.

- Point sur l'atelier de concertation sur le thème du plan global de déplacement de la ville au mois de juillet
- Travail en ateliers participatifs avec plusieurs phases :
  - Une première phase d'enquête publique sur le site de la ville
  - Une phase d'élaboration et de concertation avec les différents conseils de quartier en juin 2022
  - Une troisième phase avec analyse de terrain (les flux de circulations, les habitudes des riverains des différents quartiers) pour proposer un programme d'actions avec des schémas d'intentions et d'aménagements sur les trois secteurs (Mairie, Gabriel Péri et Jean Jaurès)

Sur la partie concertation il y a eu 5 ateliers organisés par quartier sur les 5 conseils de quartier avec 70 participants.

Ces ateliers étaient ouverts aux membres des conseils de quartier, aux parents d'élèves et aux habitants du quartier.

Les 4 thèmes abordés lors de ces ateliers étaient :

- La place des piétons aux abords des écoles et du centre-ville
- Les liaisons cyclables
- La circulation routière
- La logistique urbaine (livraisons, artisans...)

Le bilan de ce travail :

1/ Ce qui a fait consensus et qui a été identifié :

- La création de 2 parvis aux droits du collège
- La sécurisation des traversées aux abords des écoles
- Un trafic trop important à travers le quartier
- Au niveau de l'avenue de la Paix, le trafic est trop important avec vitesses excessives
- Constat d'un stationnement tampon trop important

2/ Les points qui ont divisés :

- Voirie privée pour avoir des cheminements piétons
- Elargissement des trottoirs par la suppression de stationnements
- Révision du plan de circulation du quartier
- Généralisation des zones 30km/h
- Généralisation du stationnement payant pour tous et la gratuité pour les résidents du quartier

Le prestataire va faire des propositions avec les éléments qui ressortent de tous les ateliers. Ces propositions seront étudiées et c'est le conseil municipal qui définira les choix. Ensuite, la réalisation s'étendra sur plusieurs années en fonction des travaux de réseaux ou de construction ainsi que du budget disponible.

Question sur le budget de la végétalisation du quartier : Mme DORFIAC étant absente, la question est notée pour pouvoir y apporter une réponse ultérieurement.



A noter : Pour tout ce qui est végétalisation de pieds d'arbres, les plantations sont préparées en serres municipales qui sont accessibles pendant les journées portes ouvertes. Les agents des parcs et jardins travaillent à la préparation du fleurissement de la ville.

Bilan adopté à l'unanimité.

### **3. Construction de la nouvelle école Jean Jaurès 2 :**

M. Antoine JOUENNE, adjoint à la Maire, en charge de l'éducation et des bâtiments scolaires présente le projet :

La structure se composera de :

- 8 salles de classes maternelles
- 2 salles polyvalentes ouvertes pour les associations en dehors des temps scolaires,
- 1 salle de restaurant climatisée qui pourra accueillir les personnes fragiles lors de canicule,
- 1 cour « oasis » donc végétalisée et avec un revêtement perméable.
- 1 centre de loisirs
- 1 salle de motricité.

En tout : 2500 m2 sur 2 niveaux, grande hauteur sous plafond des classes, isolation sonore, performance énergétique aux normes actuelles environnementales et énergétiques, étanchéité à l'air, garantie du confort thermique que ce soit l'hiver ou l'été, garantie du confort acoustique avec une bonne isolation phonique, 630m2 de surfaces végétalisées.

Le bâtiment est orienté de façon à moins gêner les riverains (limiter les nuisances sonores pour les riverains) car la cour est orientée vers la crèche la Cigogne. La structure sera légère car essentiellement en bois. Il s'agit d'un équipement public qui profitera à tous les chatillonnais.

L'école aura le label E+C- : E pour la partie énergie et pour la partie environnemental C- c'est à dire haute performance carbone soit faible émission de gaz à effet de serre.

Coût de l'opération totale de 12 125 336,46 € TTC.

Le début des travaux est prévu début 2023 en commençant par :

- Dépollution des sols avec beaucoup de rotation de camions
- Confortation des carrières pour un démarrage mi-avril 2023.

Une ouverture de l'école est prévue au plus tard en septembre 2025.

Des mesures auprès des entreprises sont prévues pour limiter les nuisances envers les riverains pendant les travaux. Un référent sera à leur disposition pour prévenir de tout désagrément.

Une réunion sera organisée début 2023 avant le lancement du chantier pour apporter plus de précision aux riverains. Une communication sur les phases les plus critiques du chantier sera diffusée en termes de nuisance. Il indique que ce ne sera pas du gros œuvre et que l'école étant prévue en bois, il y aura essentiellement de l'assemblage sur place, car la préparation aura lieu en amont en usine.

Il est suggéré qu'une attention particulière soit portée à la circulation et au gabarit des camions de chantier. Il ne sera pas possible qu'il n'y ait pas de nuisance du tout mais le cahier des charges a prévu ce sujet de logistique d'où le référent qui sera à disposition des riverains.

Il n'est pas prévu de logement pour une gardienne car maintenant ce sont des agents d'accueil avec une loge qui sont présents du matin au soir.

Les espaces polyvalents prévus, ne permettront pas aux personnes d'accéder aux salles de l'école pour des raisons évidentes de sécurité.

Les anciennes installations de l'actuelle école Jean Jaurès seront rasées mais il n'y a pas à l'heure actuelle de projet défini sur l'avenir de la parcelle actuelle.

Il était question qu'une extension du collège y prenne place mais la rénovation énergétique du collège est prévue et très couteuse pour le département, le projet est donc en attente.

Le niveau d'exigence sur le bâti est très élevé, les projets du département sont plutôt de faire des déconstructions-reconstructions. Pour pallier l'urgence, l'extension serait la solution rapide mais il y a un enjeu pour le département afin d'avoir un bâti cohérent en termes d'énergie.

Une réflexion avec les riverains est prévue sur l'avenir de la rue Jean Jaurès et sa réfection puisqu'elle est très étroite et de nombreux enfants l'empruntent quotidiennement, du fait des nombreuses écoles du quartier.

Les questions des conseillers et du public :

- Où les parents pourront-ils stationner pour déposer leurs enfants à l'école ?

Cette école étant dans un quartier pavillonnaire, il n'y a pas beaucoup de stationnement possible. La ville réfléchit à transformer la rue Jean Jaurès en rue-école puisqu'il y a 1 crèche, 2 écoles maternelles, l'école élémentaire Jules Vernes et l'école Marcel Doret juste à côté. Cela permettrait de protéger les enfants y compris de les protéger parfois des mauvaises habitudes de leurs parents (qui les déposent en voiture devant l'école au milieu de la chaussée) et de favoriser les mobilités douces avec un aménagement de la voirie.

La majorité des châillonnais sont scolarisés dans un établissement à moins de 200 m de leur domicile sauf exception avec dérogation.

Réflexion à prévoir par le service éducation afin de redéfinir la carte scolaire pour 2024 ou 2025. A priori, la rue Gay Lussac servira de séparation entre :

- Tout ce qui est situé de la rue Gay Lussac aux rues Brossolette, Jean Jaurès, Jules Vernes
- Tout ce qui est situé vers le sud jusqu'au boulevard de Vanves et qui dépend de l'école Marcel Doret.

Il faut rappeler que les écoles Marcel Doret et Gay Lussac peuvent accueillir plus d'enfants que les écoles Jules Vernes et Jean Jaurès.

- Y-a-t-il la possibilité de faire une école polyvalente avec un seul directeur pour la nouvelle école Jean Jaurès et l'école Jules Vernes ?

Ce n'est pas possible car pour avoir un seul directeur, il faut que l'adresse soit la même comme pour le groupe scolaire des Sablons par exemple. Exemple également de Joliot Curie qui a une école élémentaire et une école maternelle mitoyennes mais il y a quand même 2 directeurs car les adresses sont différentes.

#### **4. Point sur le projet immobilier du bâtiment Astorial**

Une réunion publique a eu lieu le 13 septembre organisée par le bailleur i3F.

Ce bailleur a acheté cash le bâtiment sans clause suspensive avec une visite du site.

Une société événementielle occupe pour 24 mois les salles du haut, le temps que i3F travaille son projet.

Un concours de maîtrise d'œuvre a été lancé avec un jury (dont font partie des représentants de la ville afin de pouvoir faire des propositions d'amélioration) qui va se réunir le 12 octobre pour choisir les 3 candidats qui proposeront un projet de logements.

Inquiétudes transmises par les riverains lors de la réunion du 13 septembre :

- Réouverture ou non du passage en-dessous → Le passage sous le bâtiment ne sera pas ouvert au public mais peut être un portail sera installé avec badge afin de permettre l'entrée des locataires.
- Possibilité que le bâtiment soit squatté → une des réponses au non-squat est que ce bâtiment soit réutilisé avec des habitants, un gardien et des activités en rdc
- Nombre de logements → 47 logements dont 12 logements sociaux
- Accès → La copropriété voisine envisage de créer une association AUL avec le bailleur afin de réglementer les parties communes (parking, passage, déchets...)



Il est indiqué comme information complémentaire :

Le terme AFUL signifie « Association Foncière urbaine Libre ». C'est une association syndicale libre de propriétaires, adaptée au milieu urbain. Elle permet à un groupe de propriétaires ayant des intérêts communs de gérer des parties communes ou de faire réaliser des travaux.

Elle régit entre 2 propriétaires qui occupent un même terrain l'usage d'un parking par exemple. Il faut être bien au clair sur les termes de l'accord afin de régler les problèmes qui se posent notamment sur la fermeture du cheminement sous le bâtiment et le droit de passage pour les habitants.

La municipalité va suivre ce projet et sera invitée aux réunions mais le chantier est privé et le bailleur fera ce qu'il voudra.

Ce bailleur est habitué à travailler avec les collectivités et à s'installer sur leur territoire et à tenir compte de leurs demandes, ce n'est pas dans son intérêt de se mettre la municipalité à dos. Pour information, le début des travaux est prévu en 2024 et la livraison en 2026.

Il est signalé que le locataire de i3F organise des fêtes de plus en plus fréquentes et bruyantes. De plus, il laisse les lumières allumées parfois tout le weekend. Le bailleur a été prévenu et va voir avec ce locataire. Les nuisances sonores doivent être signalées et il ne faut pas hésiter à contacter la police municipale que ce soit via les copropriétaires ou le président de la copropriété.

Dans le cadre d'un rez-de-chaussée actif, il est prévu des commerces et éventuellement une crèche privée.

#### **5. Proposition d'organisation d'un événement de quartier (période de l'année, sujet...)**

Le principal du collège George Sand souhaite organiser une rencontre avec les riverains, une sorte de fête des voisins dans l'enceinte du collège, afin de rapprocher ces 2 populations qui se gênent au quotidien. Il est question de l'organiser au mois de mai. Un collège dans un quartier pavillonnaire est source de nuisances (trajets, entrées, sorties des élèves notamment).

Cette proposition d'ouvrir la cour pour une fête des voisins est intéressante car elle correspond à une logique qui va être réalisée avec la nouvelle école Jean Jaurès qui est d'avoir une cour ouverte sur le temps hors scolaire.

Les conseillers de quartier sont partants dans l'idée et vont travailler en groupe pour réfléchir à la préparation de l'évènement.

#### **6. Plan de sobriété énergétique de la ville**

La ville de Châtillon met en place à compter du mois d'octobre un plan de sobriété énergétique. Prévision pour l'année prochaine : 3.7 millions d'euros.

Il faut donc revoir un certain nombre de pratiques et les principales mesures de ce plan de sobriété énergétiques sont :

\*Assurer l'exemplarité en tant que gros gestionnaire des équipements publics en particulier sur l'extinction des bâtiments publics et des parcs et des jardins : travail en cours avec les prestataires pour voir s'il y a la possibilité de diminuer l'intensité lumineuse à certains endroits pour pouvoir éteindre de manière différenciée certaines zones non utilisées.

\*Former les agents sur les bonnes pratiques qui est le premier levier de l'économie d'énergie

\*Travail sur le plafonnement du tarif des énergies et l'incitation à la maîtrise des consommations dans le cadre des marchés publics.

\*Mise en œuvre d'un plan d'énergie sur l'espace public :

- La municipalité a fait le choix de ne pas procéder à une coupure totale nocturne de l'éclairage, pour des questions de sécurité et de sentiment de sécurité.

- Un travail est amorcé pour l'accélération du passage en LED des candélabres et sur les possibilités de baisse d'intensité des éclairages publics entre 1h et 6h du matin. Pour y parvenir, des tests grandeur nature en octobre et novembre seront organisés pour voir jusqu'à quelle puissance l'éclairage peut être diminué.
- Travail avec le service des commerces et la police municipale à l'application plus rigoureuse d'un certain nombre de réglementation et l'extinction des enseignes lumineuses et des bureaux la nuit.
- Accélération imminente de la rénovation énergétique du bâti : dépôts de dossiers de rénovation d'immeubles de logements sociaux par la municipalité pour un début le plus rapidement possible.
- Améliorer la communication sur les aides accessibles tant à la rénovation qu'à l'amélioration du bâti : L'Adil (Agence Départementale d'Information sur le Logement) est une association agréée par le ministère du logement. Elle offre aux particuliers un conseil complet et gratuit sur l'ensemble des problèmes qu'ils peuvent rencontrer qu'ils soient d'ordres financiers, fiscaux ou juridiques. Elle peut aider les propriétaires.

## **7. Questions diverses / Temps d'échanges avec les habitants du quartier**

- Concernant la rénovation énergétique :
  - o Comme il y a différents guichets, l'intention de la municipalité est de fournir un guichet unique afin d'orienter vers les listes d'organismes à contacter.
  - o Il ne faut pas hésiter non plus à contacter les associations de consommateurs qui ont un rôle de conseils. Elles ont aussi l'expérience puisqu'elles reçoivent les témoignages, les réclamations, les demandes de soutien.
  - o Le ministère de l'énergie, de l'écologie et de la transition énergétique : le site permet d'interroger, lors du montage du dossier, la qualité des prestataires envisagés.
- Est-il possible de remettre la rue Arago dans le sens de circulation initiale car le trafic est intense et elle est empruntée fréquemment en sens interdit ?  
→Le travail réalisé sur le plan global de déplacement permettra de savoir quel est le sens de circulation le plus approprié dans ce genre de petite artère et quels sont les aménagements à prévoir. Le but est d'avoir une cohérence et une vision globale et pas simplement de faire du coup par coup.
- Où en sont les discussions entre les communes de Clamart et Châtillon en ce qui concerne le stationnement dans la rue des Roissys ?  
→Il est payant côté Clamart et pas côté Châtillon. Il y a une délégation de compétence au niveau du stationnement à Châtillon qui empêche d'agir rapidement. L'annulation du contrat de cette délégation est toujours à l'étude car très complexe à dénouée. Un audit financier de la Délégation de service public est en cours et les conclusions permettront de budgéter le futur contrat. L'objectif est de rendre l'autonomie à la ville sur la question du stationnement
- Annonce d'une exposition-vente des artisans et créateurs de Châtillon, à la Folie Desmares le 14, 15 et 16 octobre ; les profits des ventes seront versés à l'association des femmes afghanes pour des aides médicales.
- Annonce également des Foulées châillonaises dimanche 16 octobre au matin : 3 courses possibles dont les bénéfices seront versés intégralement à l'Institut Curie pour la recherche contre le cancer du sein.



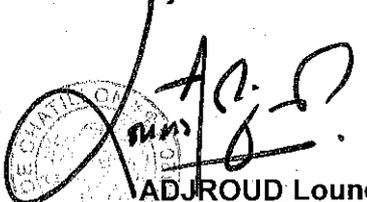
- Il est signalé que, rue des Fauvettes, certaines voitures ne changent pas de côté de stationnement jusqu'à 3 jours ; serait-il possible d'apposer des petits rappels sur les parebrises ?  
→ Cette rue étant une voie publique, c'est la Police Municipale qui doit être contactée concernant le stationnement gênant.
- Le trottoir du boulevard de Vanves au niveau de la rue Lucien Sampaix n'est pas assez large et donc dangereux pour les piétons  
→ c'est le plan global de déplacement qui déterminera les aménagements à réaliser.
- Dans certaines rues, les arbres ou des haies des propriétés dépassent dangereusement sur le trottoir et obligent les enfants et autres passants à descendre sur la chaussée.  
→ La Police Municipale est alors sollicitée afin de prévenir les riverains qu'ils doivent faire le nécessaire et que s'ils ne le font pas, la Police Municipale menace de le faire faire et de leurs envoyer la facture.
- Les panneaux d'informations ne sont pas mis à jour : les affiches des événements dont les dates sont dépassées, sont nombreuses, ce qui empêche de voir les animations en cours.  
→ Un travail est fait à ce sujet, afin de mettre à jour les panneaux.
- La maison des seniors n'est pas accessible quand les travaux seront-ils réalisés ?  
→ Un accès PMR est possible par l'arrière du bâtiment actuellement en attendant la réalisation des travaux.

#### 8. Date du prochain conseil

Date du prochain conseil : le jeudi 2 février 2023 à 20h.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h35.

Adjoint à la Maire

  
ADJROUD Lounès

Co-présidente

LE HOUEDEC Catherine

